

**République Française**

-----  
Nouvelle-Calédonie

-----  
**PROVINCE SUD**

**ASSEMBLEE DE PROVINCE**

**N° 7-99 /APS**  
Du 15 juin 1999

**AMPLIATIONS :**

COM DEL.....	1
Gouvernement.....	1
Congrès.....	1
APS.....	40
SGPS.....	2
SAPS.....	1
TRESORIER.....	1
Directions.....	7
JONC.....	1

**DELIBERATION**

**modifiant le règlement intérieur de l'assemblée de la Province sud  
et désignant les membres des commissions intérieures**

**L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,**

Délibérant conformément à la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 modifiée relative au règlement intérieur de l'assemblée de la Province sud,

**A ADOPTE EN SA SEANCE DU 15 JUIN 1999 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR  
SUIT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La délibération n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 susvisée est modifiée comme suit :

I - Le chapitre I intitulé « Des dénominations et insignes » devient un chapitre préliminaire intitulé « Des dénominations et insignes ».

II - Il est inséré après le chapitre préliminaire un chapitre I intitulé « Des groupes ».

III - Le deuxième alinéa de l'article 6 est modifié comme suit :  
Chaque commission comprend neuf membres.

IV - Le premier alinéa de l'article 7 est modifié comme suit :

Indépendamment des commissions spéciales que l'assemblée de province peut créer pour l'examen d'affaires particulières, les commissions intérieures sont les suivantes :

- 1) commission des finances et du patrimoine ;
- 2) commission du développement économique ;
- 3) commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;
- 4) commission du développement rural ;
- 5) commission de la santé et de l'action sociale ;
- 6) commission de l'environnement ;
- 7) commission du personnel et de la réglementation générale ;
- 8) commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- 9) commission de la jeunesse, des sports et des loisirs ;
- 10) commission de l'enseignement et de la culture ;
- 11) commission des équipements publics, de l'énergie et des transports.

V - A l'article 14, au lieu de lire « six membres », lire « quatre membres ».

VI - A l'article 20, au lieu de lire « conseil consultatif coutumier », lire « sénat coutumier ».

VII - A l'article 25, au lieu de lire « en vertu de l'article 16 de la loi 88-1028 du 9 novembre 1988 », lire « en vertu de l'article 162 de la loi 99-209 du 19 mars 1999 organique ».

VIII - A l'article 52, au lieu de lire « En application de l'article 17 de la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 », lire « En application de l'article 163 de la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique ».

IX - Dans l'ensemble de la délibération, au lieu de lire « conseiller », lire « conseiller(e) ».

## **ARTICLE 2:**

Les commissions intérieures de l'assemblée de province sont composées de :

- 1) commission des finances et du patrimoine :
  - Pascale BASTIEN-THIRY, Françoise CHAVEROT, Bernard HERPIN,
  - Daniel LABORDE, Louis MAPERI, Bernard MARANT,
  - Philippe MICHEL, Charles PIDJOT, Any SIBAN
- 2) commission du développement économique :
  - Jean-Claude BRIAULT, Bernard HERPIN, Pascale JOANNOT
  - Didier LEROUX, Louis MAPERI, Philippe MICHEL
  - Philippe PENTECOST, Charles PIDJOT, Nicole ROBINEAU
- 3) commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :
  - Gérald AT-CHEE, Hervé CHATELAIN, Christophe DELIERE

- Philippe HORENT, Sosimo MALALUA, Bernard MARANT
  - Guy MOULIN, Nicole ROBINEAU, Aloisio SAKO
- 4) commission du développement rural :
- Taïeb AIFA, Pierre MARIOTTI, André MAZURIER,
  - Philippe MICHEL, Guy MOULIN, Robert MOYATEA,
  - Sylvestre NEWEDOU, Charles PIDJOT, Nicole ROBINEAU
- 5) commission de la santé et de l'action sociale :
- Gérald AT-CHEE, Claude CHASSARD, Bianca HENIN,
  - Didier LEROUX, Sosimo MALALUA, Christian PROST,
  - Aloisio SAKO, Any SIBAN, Marie-Noëlle THEMEREAU
- 6) commission de l'environnement:
- Gérald AT-CHEE, Pascale JOANNOT, Daniel LABORDE,
  - Sonia LAGARDE, Pierre MARIOTTI, Guy MOULIN,
  - Nicole ROBINEAU, Aloisio SAKO, Any SIBAN
- 7) commission du personnel et de la réglementation générale :
- Pascale BASTIEN-THIRY, Hervé CHATELAIN, Guy GEORGE,
  - Pascale JOANNOT, Sonia LAGARDE, Sylvestre NEWEDOU,
  - Christian PROST, Marie-Noëlle THEMEREAU, Nicole WAIA
- 8) commission de l'emploi et de la formation professionnelle :
- Nicole ANDREA-SONG, Gérald AT-CHEE, Claude CHASSARD,
  - Bianca HENIN, Didier LEROUX, Sosimo MALALUA,
  - Christian PROST, Nicole ROBINEAU, Aloisio SAKO
- 9) commission de la jeunesse, des sports et des loisirs :
- Pascale BASTIEN-THIRY, Christophe DELIERE, Philippe HORENT,
  - Sonia LAGARDE, Simone MIGNARD, Sylvestre NEWEDOU,
  - Philippe PENTECOST, Any SIBAN, Nicole WAIA
- 10) commission de l'enseignement et de la culture :
- Taïeb AIFA, Claude CHASSARD, Guy GEORGE,
  - Philippe HORENT, Pascale JOANNOT, Simone MIGNARD,
  - Sylvestre NEWEDOU, Marie-Noëlle THEMEREAU, Nicole WAIA
- 11) commission des équipements publics, de l'énergie et des transports :
- Pascale BASTIEN-THIRY, Hervé CHATELAIN, Daniel LABORDE,
  - Louis MAPERI, Bernard MARANT, Pierre MARIOTTI,
  - Guy MOULIN, Sylvestre NEWEDOU, Philippe PENTECOST

### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

**DELIBERE LE 15 JUIN 1999**

**LE PRESIDENT DE SEANCE**